

COMPTES SOCIAUX

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

| Données en K€ | Notes | 2024 | 2023 |
|--|-------|----------------|--------------|
| Chiffre d'affaires net | 3 | 3 163 | 5 408 |
| Achats consommés | 4 | (3 265) | (2 389) |
| Marge sur achats consommés | | (102) | 3 020 |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i> | | -3,2% | 55,8% |
| Charges externes | 5 | (2 198) | (1 928) |
| Charges de personnel | 6 | (1 859) | (2 009) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 7 | (84) | (55) |
| Autres produits d'exploitation | 8 | 1 476 | 787 |
| Autres charges d'exploitation | 9 | (64) | (281) |
| Excédent brut d'exploitation | | (2 830) | (466) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises | 10 | 310 | (277) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (2 521) | (743) |
| RESULTAT FINANCIER | 11 | 240 | (120) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | (2 280) | (863) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 12 | (1 002) | (62) |
| Impôts sur les bénéfices | 13 | 421 | 262 |
| RESULTAT NET | | (2 861) | (663) |

BILAN

| ACTIF - Données auditées en K€ | Notes | Brut 31/12/2024 | Amortissements et dépréciations | Net 31/12/2024 | Net 31/12/2023 |
|--|-------|--------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 14 | 3 340 | (2 438) | 902 | 1 339 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 710 | (651) | 59 | 161 |
| Immobilisations financières | 16 | 16 918 | (10 204) | 6 713 | 6 689 |
| Total de l'actif immobilisé | | 20 968 | (13 293) | 7 674 | 8 189 |
| Stocks et en-cours | 17 | 1 353 | (409) | 944 | 2 022 |
| Créances clients et comptes rattachés | 18 | 3 082 | (2 171) | 911 | 154 |
| Autres créances | 19 | 4 010 | (219) | 3 791 | 3 822 |
| Valeurs mobilières de placement & disponibilités | 20 | 299 | | 299 | 450 |
| Charges constatées d'avance | | 50 | | 50 | 179 |
| Total de l'actif circulant | | 8 795 | (2 799) | 5 997 | 6 627 |
| Ecart de conversion actif | | - | - | - | - |
| Total de l'actif | | 29 763 | (16 092) | 13 671 | 14 816 |

| PASSIF - Données auditées en K€ | Notes | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Capital social | | 4 671 | 3 766 |
| Prime d'émission | | 1 559 | 3 698 |
| Report à nouveau | | (663) | (2 993) |
| Résultat de l'exercice | | (2 861) | (663) |
| Subventions d'investissement | | 2 | 3 |
| Provisions réglementées | | 142 | 142 |
| Total des capitaux propres | 21 | 2 849 | 3 954 |
| Autres fonds propres | 22 | 317 | 429 |
| Provisions pour risques et charges | 23 | 774 | 493 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 24 | 2 003 | 2 712 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 25 | 3 027 | 3 368 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 25 | 2 589 | 1 874 |
| Dettes fiscales et sociales | 27 | 1 064 | 534 |
| Autres dettes | 28 | 629 | 99 |
| Produits constatés d'avance - compte de régularisation | | 420 | 1 353 |
| Total des dettes | | 9 731 | 9 941 |
| Total du passif | | 13 671 | 14 816 |

SITUATION NETTE

| Données en K€ (sauf nombre d'actions) | Nombre d'actions | Capital social | Prime d'émission | Report à nouveau | Résultat de l'exercice | Subv. d'investiss ^t | Prov. réglementées | Total |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2022 | 16 882 280 | 3 178 | 2 070 | (2 831) | (162) | 5 | 142 | 2 402 |
| Affectation de résultat | | | | (162) | 162 | | | - |
| Imputation des pertes | | | | | | | | - |
| Subvention d'investissement | | | | | | (2) | | (2) |
| Dotations aux provisions réglementées | | | | | | | | - |
| Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 376 250 actions gratuites | 376 250 | 71 | (71) | | | | | - |
| Augmentation de capital résultant de l'exercice de 263 712 BSAR permettant la création de 36 288 actions | 36 288 | 7 | (42) | | | | | (35) |
| Augmentation de capital résultant de la souscription de 2 712 556 actions au prix de 0,9€ (net de frais) | 2 712 556 | 511 | 1 741 | | | | | 2 252 |
| Résultat net de la période | | | | | (663) | | | (663) |
| Au 31 décembre 2023 | 20 007 374 | 3 766 | 3 698 | (2 993) | (663) | 3 | 142 | 3 954 |
| Affectation de résultat | | | | (663) | 663 | | | - |
| Imputation des pertes | | | (2 993) | 2 993 | | | | - |
| Subvention d'investissement | | | | | | (2) | | (2) |
| Dotations aux provisions réglementées | | | | | | | | - |
| Augmentation de capital résultant de la souscription de 4 534 667 actions au prix de 0,43€ (net de frais) | 4 534 667 | 854 | 905 | | | | | 1 759 |
| Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 272 000 actions gratuites | 272 000 | 51 | (51) | | | | | - |
| Résultat net de la période | | | | | (2 861) | | | (2 861) |
| Au 31 décembre 2024 | 24 814 041 | 4 671 | 1 559 | (663) | (2 861) | 2 | 142 | 2 849 |

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS..... 6

| | | |
|--------|--|---|
| Note 1 | Principes et méthodes comptables | 7 |
| Note 2 | Faits marquants de l'exercice | 9 |

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 11

| | | |
|---------|--|----|
| Note 3 | Chiffre d'affaires | 11 |
| Note 4 | Achats consommés | 11 |
| Note 5 | Charges externes | 12 |
| Note 6 | Effectifs et charges de personnel | 13 |
| Note 7 | Impôts et taxes | 13 |
| Note 8 | Autres produits d'exploitation | 14 |
| Note 9 | Autres charges d'exploitation | 14 |
| Note 10 | Dotations et reprises aux amortissements et provisions | 14 |
| Note 11 | Résultat financier | 15 |
| Note 12 | Résultat exceptionnel..... | 16 |
| Note 13 | Impôts..... | 16 |

NOTES RELATIVES AU BILAN 18

| | | |
|---------|--|----|
| Note 14 | Immobilisations incorporelles..... | 18 |
| Note 15 | Immobilisations corporelles..... | 19 |
| Note 16 | Immobilisations financières | 19 |
| Note 17 | Stocks et en-cours..... | 20 |
| Note 18 | Clients et comptes rattachés..... | 20 |
| Note 19 | Autres créances | 21 |
| Note 20 | Disponibilités et valeurs mobilières de placement | 21 |
| Note 21 | Capitaux propres | 21 |
| Note 22 | Autres fonds propres..... | 24 |
| Note 23 | Provisions pour risques et charges | 24 |
| Note 24 | Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit | 25 |
| Note 25 | Emprunts et dettes financières diverses | 26 |
| Note 26 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 26 |
| Note 27 | Dettes fiscales et sociales | 26 |
| Note 28 | Autres dettes | 27 |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 28

| | | |
|---------|---|----|
| Note 29 | Engagements hors bilan | 28 |
| Note 30 | Événements postérieurs à la clôture | 28 |
| Note 31 | Transactions avec les parties liées | 29 |
| Note 32 | Honoraires des commissaires aux comptes..... | 29 |
| Note 33 | Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice..... | 30 |
| Note 34 | Tableau des filiales et des participations | 31 |

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou encore la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière).

Lucibel SA comprend un seul établissement, situé au Houlme (Normandie) où est installé son siège social.

La Société emploie 16 collaborateurs au 31 décembre 2024 et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 163 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'une trésorerie brute de 299 K€ et des capitaux propres de 2 665 K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en « *Autres fonds propres* », et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 317 K€ et 2 003 K€ dont un montant total à plus d'un an de 1 828 K€.

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de renforcer ses capitaux propres à hauteur de 1 759 K€, nets de frais.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, la Société a décidé de lancer, le 14 février 2025, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2024, cette opération a permis de lever 850 K€ bruts. Elle a par ailleurs négocié avec ses partenaires bancaires et la région Normandie un moratoire lui permettant de suspendre le remboursement de ses échéances bancaires et de l'avance remboursable consentie par la région Normandie pendant 20 mois à compter d'octobre 2024. La Société a également obtenu d'étaler le remboursement de dettes fiscales et sociales sur 24 mois à compter d'octobre 2024. L'ensemble de ses dispositions, qui s'inscrivent dans le plan de restructuration initié sur le 2nd semestre 2024, va permettre à la Société de consacrer ses moyens financiers au développement de ses deux verticales, lumière cosmétique et lumière scénographique.

La Société confirme rester en contact avec de nombreux investisseurs et étudier de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025, des prévisions de trésorerie afférentes, des discussions initiées avec les principaux partenaires et de la confirmation de leur volonté de continuer à soutenir l'activité. L'atteinte des objectifs budgétaires, le respect du calendrier prévisionnel et la réalisation effective du concours desdits partenaires sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation. La non-atteinte de ces prévisions pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant des luminaires et divers accessoires et de façon plus récente de la vente de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2024 un crédit d'impôt recherche de 85 K€.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

| | |
|---|-----------|
| Brevets, frais de recherche et développement..... | 1 à 3 ans |
| Licences et logiciels..... | 1 à 3 ans |

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

| | |
|--|------------|
| Bâtiments | 20 ans |
| Installations générales et agencements | 3 à 10 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises, de composants et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

A fin 2023, le poste « Produits constatés d'avance » correspondait pour l'essentiel à la plus-value résiduelle réalisée sur la cession du site de Barentin, qui devait être reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019). Cependant, la Société a trouvé un accord avec le bailleur du site pour mettre un terme au bail sans indemnité le 31 octobre 2024, ce qui a permis à la Société de reconnaître la totalité de la plus-value résiduelle sur l'exercice, soit 1 296 K€ enregistrés en « *Autres produits d'exploitation* ».

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2024 s'est établi à 109 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 8 K€ au 31 décembre 2024.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2024, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

Entre 2015 et 2024, la Société a organisé la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), lui permettant de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport. Cependant, les volumes de ventes n'ont pas permis de couvrir les coûts de location et de fonctionnement très élevés de ce site. Au cours du dernier trimestre 2024, la Société a initié un plan de restructuration qui l'a conduit à fermer son site de Barentin et à regrouper la production de ses solutions d'éclairage sur le site de sa filiale Procédés Hallier (Montreuil) et à confier la fabrication de ses solutions cosmétiques à un sous-traitant basé en Normandie. Enfin, la Société a conservé des locaux de stockage et de bureaux en Normandie, qui abritent notamment les fonctions support et l'équipe de R&D du Groupe.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

Sur l'exercice 2024, l'activité de la Société a été marquée par plusieurs événements majeurs dont certains concernent directement sa filiale Lucibel.le Paris, spécialisée dans la commercialisation de solutions cosmétiques utilisant la technologie LED.

- **Mars 2024** : présentation des nouveaux produits de cosmétiques par la lumière complétant la gamme OVE au cours d'un *Innovation day*.
 - Le masque OVE PRO CELL REGEN
 - Le casque HAIR OVE LIGHT
 - Le OVE BODY LIGHT

Ces avancées témoignent de l'expertise de pointe de LUCIBEL dans le domaine de la photobiomodulation et renforcent la position de leader de la Société dans l'offre de solutions cosmétiques innovantes et inclusives.

- **Avril 2024** : présentation par Procédés Hallier, filiale de la Société, spécialisée en éclairage muséographique, du Marco Polo, nouveau modèle de cadreur innovant.
- **Avril 2024** : augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 4 534 667 actions nouvelles, pour un montant total de 854 K€ de capital et 905 K€ de prime d'émission nette des frais y afférents.

- **Juillet 2024** : Lucibel équipe le voilier IMOCA de Charlie Dalin, vainqueur de la New York Vendée et futur vainqueur du Vendée Globe.
- **Octobre 2024** : mise en place d'un plan de restructuration visant à rétablir la compétitivité de la Société qui s'articule autour de deux décisions majeures :
 - regroupement de la fabrication des solutions d'éclairage à Montreuil afin de rationaliser les coûts de production et de créer des synergies au sein de la verticale Lumière scénographique du Groupe ;
 - externalisation de la production des solutions cosmétiques afin de réduire significativement les coûts liés à la certification médicale des dispositifs commercialisés et de recentrer les ressources internes sur le développement technologique et l'innovation.
- **Octobre 2024** : négociation avec le propriétaire du site de Barentin afin de mettre fin au bail de manière anticipée au 31 octobre 2024 sans indemnité. Cette sortie du bail s'accompagne d'une reconnaissance, en 2024, de la totalité de la plus-value résiduelle attachée à la vente du site de Barentin et qui était, jusqu'alors, reconnue à raison de 243 K€ par an. L'impact de 1296 K€ figure dans les autres produits d'exploitation.
- **Novembre 2024** : transfert du siège social de la société au Houlme (76).

- **Décembre 2024** : afin d'apporter un soutien financier à sa filiale Lucibelle Paris et de lui permettre la poursuite de ses activités, Lucibel a décidé de procéder à un abandon de créances de 1 163 K€ au profit de cette filiale. Cet abandon de créances, à caractère exclusivement financier, est motivé par la volonté d'assainir la situation financière de Lucibelle Paris en lui permettant de reconstituer ses fonds propres.

Financements

Au cours de l'exercice, la Société a fait face à ses besoins de trésorerie grâce à l'augmentation de capital qu'elle a initiée au cours de l'année.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages et de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 3 163 K€ contre 5 408 K€ en 2023. Cette baisse s'explique essentiellement :

- par un contexte du marché de l'immobilier tertiaire particulièrement tendu depuis la crise sanitaire, les entreprises privilégiant le prix au détriment de solutions *Made in France* plus coûteuses ;
- par la baisse du chiffre d'affaires de la filiale Lucibelle Paris dont la Société est le fournisseur exclusif. En effet, Dior n'ayant pas reconduit l'exclusivité de son partenariat avec Lucibelle Paris, les ventes de Lucibelle Paris ont enregistré une baisse significative sur 2024 par rapport à 2023 (-36%)
- par le choix d'externaliser la production de ses solutions cosmétiques auprès d'un sous-traitant à compter du dernier trimestre 2024. Cette mesure a contribué à la baisse du chiffre d'affaires, Lucibel ne réalisant plus de chiffre d'affaires avec sa filiale Lucibelle Paris.

Près de 86% du chiffre d'affaires enregistré en 2024 ont été réalisés en France, ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 449 K€.

NOTE 4 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

| En K€ | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Achats matières premières | 1 135 | 1 729 |
| Variation de stocks matières premières | 1 098 | 6 |
| Achats de marchandises | 169 | 406 |
| Variation de stocks de marchandises | 851 | 227 |
| Droits de douane sur achats de marchandises | 12 | 20 |
| Achats consommés | 3 265 | 2 389 |

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production.

La baisse des achats de matières premières et marchandises est à mettre en perspective avec l'évolution de l'activité qui a nettement diminué entre les deux exercices.

La variation de stocks (matières premières comme marchandises) est la résultante :

- de l'activité ;
- et de la mise au rebut d'un certain nombre de composants devenus obsolètes et de produits finis ne rentrant plus dans la stratégie commerciale de la Société. Cette opération a entraîné une diminution significative des stocks en fin d'exercice, impactant mécaniquement le calcul de la marge brute.

La plupart des références concernées par ces mises au rebut avait déjà fait l'objet de provisions pour dépréciation dans le cadre des campagnes d'inventaire et d'évaluation des stocks réalisées au cours des exercices précédents. Par conséquent, une reprise de provisions pour dépréciation de stocks a été comptabilisée. Le Groupe estime que la reprise de provisions associée aux produits et composants mis au rebut s'élève à environ 1,1 M€.

Le taux de marge brute ne reflète pas l'activité de la Société dans la mesure où il intègre l'effet exceptionnel des mises au rebut. En retraitant cet effet non récurrent, la direction estime que le taux de marge brute ajusté s'élèverait à environ 31,6%, en net repli par rapport à celui de l'exercice 2023 (55,8%). Cette évolution s'explique par des conditions de marché de plus en plus concurrentielles, à la fois sur le marché tertiaire et sur le marché de la cosmétique par la lumière qui est l'un des débouchés de Lucibel, via sa filiale Lucibelle Paris.

NOTE 5 - Charges externes

Les « *Charges externes* » s'établissent, sur l'exercice écoulé, à 2 198 K€ contre 1 928 K€ en 2023, en hausse de 14% et se décomposent ainsi :

| En K€ | 2024 | 2023 | Variation | |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|
| | | | En valeur | En % |
| Achats d'études | 113 | 72 | 40 | 55% |
| Fournitures non stockables et petit équipement | 156 | 99 | 58 | 58% |
| Sous-traitance | 12 | 23 | (11) | -49% |
| Redevances de crédit-bail | - | 9 | (9) | -100% |
| Locations mobilières | 66 | 70 | (5) | -7% |
| Locations immobilières | 383 | 436 | (54) | -12% |
| Charges locatives / entretien des locaux | 67 | 142 | (75) | -53% |
| Entretien, réparation, maintenance | 138 | 162 | (24) | -15% |
| Assurances | 43 | 55 | (12) | -22% |
| Etudes et recherches | 114 | - | 114 | |
| Documentation / séminaires | 0 | 0 | 0 | 360% |
| Personnel intérimaire ou détaché | 328 | 32 | 296 | 913% |
| Honoraires et commissions | 415 | 432 | (17) | -4% |
| Publicité, catalogues, expositions | 12 | 28 | (16) | -57% |
| Frais de Transport | 166 | 196 | (29) | -15% |
| Voyages et déplacements - Réceptions | 70 | 71 | (1) | -1% |
| Affranchissement / téléphone / internet | 44 | 44 | 0 | 0% |
| Services bancaires | 29 | 37 | (8) | -21% |
| Autres charges externes | 41 | 18 | 23 | 129% |
| Autres achats et charges externes | 2 198 | 1 928 | 271 | 14,0% |

L'évolution des charges externes est très contrastée suivant les postes de dépenses.

Des réductions significatives notamment sur le poste « *Locations mobilières* », « *Charges locatives* » et « *Entretien, réparation, maintenance* » ont été enregistrées. Ces baisses s'expliquent par la fin du bail du site de Barentin à compter de novembre 2024 et par la franchise de loyer obtenue sur les nouveaux locaux du Houlme.

L'augmentation des postes « *Achats d'études* » et « *Fourniture non stockables et petit équipement* » s'explique par la poursuite des développements à la fois pour les solutions cosmétiques et pour la BU Projets spéciaux.

L'augmentation très significative du poste « *Personnel intérimaire ou détaché* » s'explique par la refacturation de personnel d'autres entités du Groupe.

Le poste « *Honoraires et commissions* » diminue de 4% entre les deux exercices. Les coûts liés au prestataire en charge de la communication financière et ceux liés à la mise en place d'un contrat d'affacturage à compter du dernier trimestre 2024, ont été compensés par des baisses sur certaines dépenses : en particulier, les commissions versées aux apporteurs d'affaires ont représenté 56 K€ sur l'exercice 2024 contre 110 K€ sur 2023.

Les frais de transport restent à un niveau élevé par rapport au niveau d'activité. Les autres postes sont globalement maîtrisés.

NOTE 6 - Effectifs et charges de personnel

6.1 Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total s'élève à 16 contre 32 au 31 décembre 2023.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|------------|------------|
| Cadres (cadres dirigeants et autonomes) | 9 | 16 |
| Non cadres et agents de maîtrise | 7 | 16 |
| Total Effectif | 16 | 32 |

6.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 1 859 K€ contre 2 009 K€ en 2023. La baisse de 8% des frais de personnel entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 s'explique par le plan de restructuration mis en œuvre par la Société au cours du dernier trimestre 2024, mais le plein effet de ces mesures ne sera enregistré que sur 2025.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 8 K€ au 31/12/2024.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation effectuée pour Lucibel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 3,35%
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 42,2%, techniciens et agents de maîtrise 34%, ouvriers et employés de 19,5%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros ou du Négoce ameublement
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 7 – Impôts et taxes

Le montant du poste « *Impôts et Taxes* » augmente de 53% à 84 K€ sur l'exercice 2024 contre 55 K€ sur 2023.

NOTE 8 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

| En K€ | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Production stockée | (226) | (104) |
| Production immobilisée | 321 | 408 |
| Subventions d'exploitation | 26 | 13 |
| Transferts de charges d'exploitation | 0 | 29 |
| Autres produits | 1 355 | 442 |
| Autres produits d'exploitation | 1 476 | 787 |

La production immobilisée qui correspond à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par la Société diminue de 21% entre les deux exercices ; cette évolution s'explique par des projets de R&D moins

Le poste « *Autres produits* » augmente très significativement car il intègre la totalité de la plus-value résiduelle réalisée sur la cession du site de Barentin, soit 1 296 K€ contre 246 K€ reconnue au titre de l'exercice 2023. En effet, le bail ayant été résilié par anticipation au 31 octobre 2024, le maintien du produit constaté d'avance dans les comptes de la Société n'était plus justifié et a été intégralement repris sur l'exercice 2024.

NOTE 9 – Autres charges d'exploitation

Le montant du poste « *Autres charges d'exploitation* » diminue fortement entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 passant de 281 K€ à 64 K€. Pour rappel, en 2023, ce montant intégrait une perte sur créances irrécouvrables de 201 K€ dont 185 K€ relatives à la filiale Lucibel Suisse, liquidée en février 2023. Sur 2024, il intègre notamment une provision de 30 K€ pour les jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

NOTE 10 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

| En K€ | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles | 444 | 375 |
| Dotations aux dépréciation des immobilisations incorporelles | 310 | - |
| Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances) | 451 | 1 556 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 77 | 63 |
| Sous total dotations aux amortissements et aux provisions | 1 282 | 1 994 |
| Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances) | (1 515) | (1 670) |
| Reprise sur provisions pour risques et charges | (76) | (47) |
| Sous total reprises aux amortissements et aux provisions | (1 591) | (1 717) |
| Total net | (310) | 277 |

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » est constitué d'amortissements des frais de R&D. La hausse enregistrée entre les deux exercices s'explique par l'augmentation du nombre de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan au cours des derniers exercices et que la Société amortit en moyenne sur 3 ans à compter de leur date d'activation.

Le montant inscrit en « *Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles* » correspond à la dépréciation du fonds de commerce de Confidence : en effet, compte tenu des perspectives commerciales de cette activité et des résultats du test de dépréciation ainsi que de la dégradation des relations avec le sous-traitant en charge de produire les produits de cette gamme, la société a décidé d'enregistrer la dépréciation complète du fonds de commerce.

La reprise de provisions sur actifs circulants augmente de manière très significative : une partie de cette reprise couvre la valeur des composants et produits finis mis au rebut dans le cadre du plan de restructuration.

NOTE 11 - Résultat financier

| En K€ | 2024 | 2023 |
|--|----------------|--------------|
| Gains de change | - | - |
| Reprise de provisions | 24 | 64 |
| Revenus des titres de participation | 1 407 | - |
| Intérêts des comptes courants | 39 | - |
| Produits des immobilisations financières | - | 14 |
| Autres produits financiers | 0 | 0 |
| Produits financiers | 1 471 | 79 |
| Pertes de change | - | - |
| Dotations financières aux provisions | - | (106) |
| Perte sur compte courant | - | (14) |
| Pertes sur créances liées à des participations | (1 163) | - |
| Intérêts et autres charges financières | (68) | (78) |
| Charges financières | (1 231) | (198) |
| Résultat financier | 240 | (120) |

Le poste « Revenus des titres de participation » correspond à une remontée de dividendes de 1 407 K€ de la filiale Procédés Hallier.

Le poste « Pertes sur créances liées à des participations » correspond à l'abandon de comptes courant de Lucibelle Paris, filiale de la Société.

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 30 K€, des intérêts d'emprunts à hauteur de 38 K€.

NOTE 12 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

| En K€ | 2024 | 2023 |
|--|----------------|-------------|
| Produit/(Perte) sur cession | 1 | 5 |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | - | (1) |
| Charges exceptionnelles | (722) | (1 053) |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | - | 45 |
| Produits exceptionnels | 2 | 7 |
| (Dot.) / Rep. provisions | (282) | 935 |
| Total | (1 002) | (62) |

Sur l'exercice 2024, la perte exceptionnelle de 1 002 K€ intègre notamment les éléments suivants :

- des charges exceptionnelles liées au plan de restructuration mis en œuvre à compter du dernier trimestre 2024 à hauteur de 480 K€ ;
- des dotations aux provisions exceptionnelles à hauteur de 447 K€ dont une partie a été compensée par des reprises (168 K€). Ces dotations couvrent :
 - des dossiers contentieux en cours à hauteur de 76 K€ ;
 - le montant des Crédits Impôt Recherche des exercices 2021 et 2023 (évalués respectivement à 97 K€ et 101 K€), l'expert du ministère de la Recherche en charge de l'examen des dossiers ayant émis des réserves sur la recevabilité de ceux-ci. Par prudence, la Société a décidé de provisionner ces montants jusqu'à l'avis définitif de l'administration fiscale. Dans la continuité de cette approche prudentielle, la Société a également décidé de provisionner le montant du Crédit Impôt Recherche de 2024 à hauteur de 85 K€ ;
 - le solde des frais engagés pour mener le plan de restructuration (89 K€).

Les reprises concernent un dossier contentieux prudhommal soldé sur l'exercice.

- la valeur nette comptable des titres de Citéclaire (24 K€), filiale détenue à 20% par la Société et qui a été liquidée ;
- la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles cédées au sous-traitant reprenant la fabrication des produits cosmétiques à hauteur de 63 K€ ;
- la valeur nette comptable de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan et abandonnés en cours d'exercice à hauteur de 130 K€ ;
- des frais de majoration liées à des report de paiement de dettes fiscales et sociales à hauteur de 26 K€.

NOTE 13 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

| En K€ | 2024 | 2023 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Impôt sur les sociétés | 335 | 244 |
| Crédit d'impôt | 85 | 17 |
| Impôts sur les bénéfices | 421 | 262 |

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 52 817 K€ dont 38 190 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2024 en produits d'impôts les économies d'impôt générées par ses filiales Lucibelle Paris et Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale, respectivement pour 184 K€ et 151 K€ et un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 85 K€, lequel a été intégralement provisionné comme mentionné dans la note 12 sur le résultat exceptionnel.

Compte tenu de ces éléments, le montant de l'impôt sur l'exercice 2024 est un crédit de 421 K€.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 874 K€. Elles correspondent aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la Société a décidé d'enregistrer la dépréciation totale du fonds de commerce de Confidence, société rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. Cette décision fait suite au test de dépréciation réalisé conformément aux règles comptables. Elle s'explique notamment par la modification des relations avec le sous-traitant chargé de fabriquer les produits de la gamme Confidence et surtout, par la dégradation des perspectives de vente, dans un contexte du marché de l'immobilier de bureaux de plus en plus tendu.

| En K€ | Brevets, Frais de recherche et développement | Licences et logiciels | Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles | Total |
|---|--|-----------------------|---|----------------|
| Valeur Brute au 31 décembre 2023 | 2 473 | 339 | 311 | 3 123 |
| Acquisitions | 872 | 3 | | 874 |
| Sorties/reclassements | (657) | | | (657) |
| Valeur Brute au 31 décembre 2024 | 2 687 | 342 | 311 | 3 340 |
| Amortissements au 31 décembre 2023 | (1 445) | (338) | (1) | (1 784) |
| Dotations | (392) | (1) | (310) | (703) |
| Reprises | 49 | | | 49 |
| Amortissements au 31 décembre 2024 | (1 788) | (339) | (311) | (2 438) |
| Valeur nette au 31 décembre 2023 | 1 028 | 1 | 310 | 1 339 |
| Valeur nette au 31 décembre 2024 | 900 | 2 | - | 902 |

NOTE 15 - Immobilisations corporelles

| En K€ | Terrain | Mat Outillage industriel et mat labo | Installations générales et agencements | Matériel de manutention | Matériel informatique | Mobilier de bureau | Immo. corp. en cours | Total |
|---|---------|---|--|----------------------------|--------------------------|-----------------------|----------------------------|-------|
| Valeur Brute au 31 déc. 2023 | 0 | 497 | 216 | 63 | 92 | 69 | 0 | 937 |
| Acquisitions | | 1 | | | 10 | | | 11 |
| Sorties / reclassements | | | (215) | (22) | | | | (238) |
| Valeur Brute au 31 déc. 2024 | 0 | 497 | 0 | 40 | 103 | 69 | 0 | 710 |
| Amortissements au 31 déc. 2023 | - | (425) | (136) | (60) | (88) | (67) | - | (776) |
| Dotations | | (24) | (18) | (1) | (6) | (2) | | (50) |
| Reprises | | | 153 | 22 | | | | 175 |
| Amortissements au 31 déc. 2024 | - | (449) | (0) | (39) | (94) | (69) | - | (651) |
| Valeur nette au 31 déc. 2023 | 0 | 72 | 80 | 2 | 5 | 2 | 0 | 161 |
| Valeur nette au 31 déc. 2024 | 0 | 48 | 0 | 1 | 9 | 0 | 0 | 59 |

NOTE 16 - Immobilisations financières

| En K€ | Titres de participation | Créances rattachées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|--|----------------------------|--|--|----------|
| Valeur Brute au 31 décembre 2023 | 12 661 | 4 098 | 159 | 16 918 |
| Acquisitions | | | 34 | 34 |
| Sorties | (24) | | (9) | (34) |
| Valeur Brute au 31 décembre 2024 | 12 636 | 4 098 | 184 | 16 918 |
| Dépréciations au 31 décembre 2023 | (6 127) | (4 098) | (4) | (10 229) |
| Dotations | | | | - |
| Reprises | 24 | | | 24 |
| Dépréciations au 31 décembre 2024 | (6 103) | (4 098) | (4) | (10 204) |
| Valeur nette au 31 décembre 2023 | 6 533 | - | 156 | 6 689 |
| Valeur nette au 31 décembre 2024 | 6 533 | - | 180 | 6 713 |

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des titres de participation s'établit à 6 533 K€ et la valeur nette des créances rattachées à des participations est nulle.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2024, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 148 K€ et des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 17 - Stocks et en-cours

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-------------------------|------------|--------------|
| Valeur brute | 1 353 | 3 529 |
| Dépréciations cumulées. | (409) | (1 507) |
| Valeur nette | 944 | 2 022 |

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2024 s'établit à 944 K€ contre 2 022 K€ au 31 décembre 2023. Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la Société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

La baisse de la valeur des stocks est en grande partie liée au plan de restructuration qui a conduit la Société à mettre au rebut une partie de ses stocks devenus obsolètes. Par ailleurs, dans le cadre du recentrage de ses activités, la Société a décidé de réduire sa gamme de produits ce qui l'a conduit à rationaliser le stock de composants disponibles pour la fabrication et à limiter les achats de produits finis auprès de fournisseurs tiers.

NOTE 18 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-------------------------|------------|------------|
| Valeur brute | 3 082 | 2 291 |
| Dépréciations cumulées. | (2 171) | (2 137) |
| Valeur nette | 911 | 154 |

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2024 a augmenté de façon significative par rapport à la situation au 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la facturation de projets très significatifs en fin d'année.

Le montant des dépréciations des créances commerciales a légèrement augmenté entre les deux exercices, à 2 171 K€ à fin 2024 contre 2 137 K€ fin 2023.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, pour les créances domestiques, la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage classique. Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 311 K€ contre 534 K€ à fin décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 19 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|--------------|--------------|
| Personnel et organismes sociaux | 4 | 7 |
| Etat –Crédit de TVA. | - | - |
| Etat – TVA | 450 | 208 |
| Etat - Impôt société - Crédit d'impôts | 479 | 458 |
| Fournisseurs débiteurs Groupe | - | - |
| Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage | 63 | 61 |
| Avances et acomptes sur commandes fournisseurs | - | 5 |
| Débiteurs divers | 310 | 204 |
| Comptes courants Groupe | 2 705 | 3 094 |
| Dépréciations cumulées. | (219) | (216) |
| Total autres créances | 3 791 | 3 822 |

Au 31 décembre 2024, le poste « *Etat – TVA* » progresse de manière significative du fait :

- de l'augmentation des factures non parvenues entraînant une hausse de la TVA à déduire sur ces factures (106 K€ à fin 2024 contre 19 K€ à fin 2023)
- de l'augmentation de factures comportant une TVA déductible sur encaissement par rapport à 2023 (TVA déductible sur encaissement de 263 K€ à fin 2024 contre 181 K€ à fin 2023).

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 479 K€ au 31 décembre 2024 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale, aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€), 2023 (101 K€) et 2024 (86 K€);

Le poste « *Débiteurs divers* » inclut notamment les avoirs de fournisseurs non parvenus ou le montant des comptes fournisseurs présentant des soldes débiteurs engendrés par le paiement de factures proforma.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (63 K€).

NOTE 20 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2024, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 21 - Capitaux propres

21.1. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 671 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 24 814 041 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2024, 4,87 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

21.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2023, 13 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2020 à 2023 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 4 034 000 BSPCE ont été attribués, 672 500 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques. Sur l'exercice 2024, aucun plan n'a été mis en place, la Société ayant plus de 15 ans.

Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

| | Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation | Prix moyen de souscription par action (€) |
|----------------------------------|---|---|
| Solde au 31 décembre 2022 | 2 822 000 | 0,83 |
| Attribués | 955 000 | 0,74 |
| Exercés | | |
| Annulés | (128 000) | 1,27 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 3 649 000 | 0,79 |
| Attribués | | |
| Exercés | | |
| Annulés | (287 500) | 0,86 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 3 361 500 | 0,79 |

Au 31 décembre 2024, 2 499 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,74 € à 0,97 € suivant les attributions.

21.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

21.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 580 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, 40 000 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 272 000 AGA ont été définitivement acquises en juin 2024 ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, dont 28 000 ont été annulées en raison du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition. Les 56 000 AGA restantes sont en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

| | Nombre d'actions gratuites en circulation |
|----------------------------------|---|
| Solde au 31 décembre 2022 | 695 250 |
| Attribuées | 84 000 |
| Acquises | (376 250) |
| Annulées | (27 000) |
| Solde au 31 décembre 2023 | 376 000 |
| Attribuées | |
| Acquises | (272 000) |
| Annulées | (48 000) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 56 000 |

NOTE 22 - Autres fonds propres

Au 31 décembre 2024, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

| En K€ | Montant initial | Taux d'intérêt effectif | < 1an | >1an - < 5ans | > 5 ans | TOTAL |
|-------------------------|-----------------|-------------------------|-------|---------------|---------|-------|
| Avance Région Normandie | 1 750 | 0% | 102 | 215 | 0 | 317 |

Au cours de l'exercice 2024, la Société a négocié avec la région Normandie afin d'obtenir un moratoire sur le remboursement des avances consenties par la région. Elle a obtenu un différé de 20 mois à compter d'octobre 2024 portant sur 215 K€ et est en cours de négociation pour rééchelonner la dette résiduelle non couverte par ce moratoire (102 K€ positionnés en dettes court terme).

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2023 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2024 |
|--------------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------|------------|
| Provision pour risque produit | 122 | 77 | | (48) | 151 |
| Autres provisions pour risques | 371 | 448 | (196) | | 622 |
| Total provisions | 493 | 525 | (196) | (48) | 774 |
| En exploitation | 136 | 77 | (76) | | 137 |
| En financier | | | | | - |
| En exceptionnel | 357 | 448 | (168) | | 637 |

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctives à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations.

Ces provisions portent :

- sur des litiges clients à hauteur de 140 K€
- sur le montant des crédits d'impôt recherche (CIR) des exercices 2021 et 2023 dont les dossiers font l'objet d'un examen approfondi par un expert du ministère de la recherche et qui pourraient être remis en cause. Par prudence, la Société a également décidé de constituer une provision sur le montant du CIR 2024, l'administration fiscale étant de plus en plus exigeante sur l'appréciation des dossiers déposés. La provision pour ces trois dossiers s'élève à 283 K€ ;
- sur une partie des montants des crédits d'impôt recherche des exercices 2014 et 2015 pour lesquelles l'administration fiscale avait signifié un refus mais dont le remboursement n'a jamais été appelé (montant provisionné de 82 K€) ;
- sur les frais restant à engager dans le cadre du plan de restructuration décidé fin 2024 à hauteur de 89 K€ ;
- sur le solde d'un dossier contentieux à hauteur de 29 K€.

NOTE 24 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2024, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

| Libellé | Durée initiale | Montant initial | Début | Fin | < 1an | >1an - < 5ans | > 5 ans | TOTAL |
|------------------------------------|--|-----------------|----------|----------|------------|---------------|----------|--------------|
| COFACE | Assurance export | 74 | janv.-14 | mars-20 | 73 | | | 73 |
| Banque Populaire d'Alsace | 60 mois + 6 mois de report (*) + différé de 8 mois | 700 | déc.-19 | janv.-26 | 83 | 12 | | 95 |
| CIC PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 500 | juin-20 | janv.-28 | 0 | 210 | | 210 |
| Caisse d'épargne PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 501 | juin-20 | janv.-28 | 0 | 211 | | 211 |
| Crédit Agricole PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 648 | déc.-21 | août-29 | 0 | 528 | | 528 |
| Banque Populaire d'Alsace PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 500 | juil.-21 | mars-29 | 0 | 357 | | 357 |
| Banque Populaire d'Alsace PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 602 | juil.-20 | mars-28 | 0 | 278 | | 278 |
| Banque Populaire d'Alsace PGE (**) | Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois | 371 | mars-21 | nov.-28 | 0 | 233 | | 233 |
| Intérêts courus | | | | | 18 | | | 18 |
| TOTAL | | 3 122 | | | 174 | 1 829 | 0 | 2 003 |

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

(**) Prêt Garanti par l'Etat

Au cours de l'exercice 2024, la Société a négocié avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un moratoire sur le paiement de ses échéances bancaires : elle a obtenu un différé de 20 mois pour l'ensemble des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et un différé de 8 mois pour un emprunt dont l'échéance initiale de remboursement était fixée au mois de mai 2025.

La mise en place de ce moratoire a entraîné une majoration des taux d'intérêt des PGE dont le taux d'intérêt sur le capital restant dû s'établit désormais entre 2,7 et 3,7% par an suivant les établissements bancaires. Des frais de restructuration des prêts ont également été provisionnés dans les comptes 2024.

NOTE 25 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure notamment le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales ainsi que les dépôts et cautionnements reçus. A fin décembre 2024, il s'élève à 3 027 K€ contre 3 368 K€ au 31 décembre 2023.

NOTE 26 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs, quasiment stables entre les deux exercices ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs. | 1 751 | 1 675 |
| Dettes fournisseurs - Factures non parvenues | 837 | 199 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 589 | 1 874 |

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par des achats effectués en fin d'année pour couvrir des commandes importantes sur le 1^{er} trimestre 2025.

NOTE 27 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Dettes sociales | 483 | 460 |
| Dettes fiscales | 163 | 74 |
| Dettes fiscales et sociales reportées | 418 | |
| Dettes fiscales et sociales | 1 064 | 534 |

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2024 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2025.

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2025.

Le poste « *Dettes fiscales et sociales reportées* » correspond au montant des dettes fiscales et sociales pour lesquelles la Société a obtenu un accord pour rembourser les dettes constituées sur l'exercice 2024 sur 24 mois à compter de décembre 2024, à raison de 18 K€ par mois.

NOTE 28 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

| En K€ | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Clients créditeurs | 626 | 96 |
| Créditeurs divers | 3 | 3 |
| Produits constatés d'avance | 420 | 1 353 |
| Autres dettes | 1 049 | 1 453 |

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Jusqu'en 2023, le poste « *Produits constatés d'avance* » comprenait essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin, qui était reconnue à hauteur de 246 K€ chaque année. Ce mécanisme devait s'appliquer jusqu'à la fin du bail ferme de 10 ans pris par la Société au moment de la vente du site.

Le bail du site de Barentin ayant été résilié d'un commun accord entre la Société et le bailleur le 31 octobre 2024, la plus-value résiduelle inscrite dans les comptes au 31 décembre 2023 a pu être intégralement reconnue sur l'exercice 2024, soit un produit d'exploitation de 1 296 K€.

Le montant figurant dans les « *Produits constatés d'avance* » au 31 décembre 2024 correspond à la facturation de prestations d'ingénierie dont les livrables définitifs ne seront transmis aux clients que sur l'exercice 2025.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 29 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2024, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2023. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

29.1 Engagements de location

Courant 2024, le bail du site de Barentin a été résilié. La Société n'a donc plus d'engagement de loyer au titre de ce bail. Elle a pris de nouveaux locaux au Houlme dans le cadre d'un bail commercial avec faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale. Au 31 décembre 2024, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 143 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 60 mois. Les redevances versées en 2024 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 81 K€, y compris les loyers des véhicules refacturés aux autres entités du Groupe.

29.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace initialement au profit de Lorenz Light Technic, la Société avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2024, il reste 95 K€ à rembourser sur cet emprunt.

29.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2024 d'une garantie représentant 90% du montant restant dû soit un total de 1 636 K€.

Au 31 décembre 2024, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 30 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 17 février 2025, la Société a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) selon les modalités précisées dans la note « Financement et continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre Généralités de l'annexe. Chaque action détenue donnait droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire trois actions nouvelles au prix de 0,10 €. Cette opération a entraîné la création de 8 501 082 actions nouvelles et a permis de lever environ 850 K€ bruts qui serviront à financer les développements de ses deux verticales, lumière cosmétique et Lumière scénographique.

Par ailleurs, en février 2025, la Société est parvenue à conclure un accord avec le propriétaire du site de Barentin pour sortir de manière anticipée et sans indemnité du bail consenti initialement pour une durée ferme de 10 ans à compter d'avril 2019.

NOTE 31 - Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2023 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2022.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux administrateurs indépendants du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2025 validant les comptes 2024.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 235 K€ en 2024 contre 275 K€ en 2023.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

31.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Le tableau ci-dessous ne présente que les transactions résultant d'une convention règlementée, les autres transactions avec les parties liées ayant été conclues aux conditions normales de marché.

| 31/12/2024 - En K€, net | Société actionnaire (Etoile Finance) |
|--|---|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | - |
| Charges imputées sur la prime d'émission | (60) |

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 84 K€ au titre de leur mission.

NOTE 33 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

33.1 Créances

| 31/12/2024 - en K€ | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|--|---------------|-----------------|----------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Créances rattachées à des participations | 4 098 | 4 098 | |
| Prêts | 36 | | 36 |
| Autres immobilisations financières | 148 | 135 | 13 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 2 213 | 2 213 | |
| Autres créances clients | 869 | 869 | |
| Personnel et comptes rattachés | 4 | 4 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | |
| Etat et autres collectivités publiques | 928 | 766 | 162 |
| Groupe et associés | 2 705 | 2 705 | |
| Avances et acomptes sur commandes fournisseurs | - | | |
| Débiteurs divers | 373 | 373 | |
| Charges constatées d'avance | 50 | 50 | |
| TOTAUX | 11 424 | 11 213 | 211 |

33.2 Dettes

| 31/12/2024 - en K€ | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|--|---------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 003 | 174 | 1 828 | |
| Avances conditionnées | 317 | 102 | 215 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 589 | 2 589 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 229 | 229 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 672 | 672 | | |
| Etat et autres collectivités publiques | 163 | 163 | | |
| Groupe et associés | 2 994 | 2 994 | | |
| Autres dettes | 629 | 629 | | |
| Produits constatés d'avance | 420 | 420 | | |
| TOTAUX | 10 015 | 7 972 | 2 043 | - |

NOTE 34 - Tableau des filiales et participations

| | Capital (en devises locales) | Capitaux propres (i) | Quote-part du capital détenu | Valeur comptable des titres détenus (K€) | | Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€) | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€) | Résultat du dernier exercice clos (K€) | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice | Observations |
|---|------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--|-------|--|--|--|---|---|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | | |
| 1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu) | | | | | | | | | | | |
| Diligent Factory (Chine) | KRMB 4 503 | 17 | 100% | 500 | - | | - | | | - | Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil |
| Cordel | K€ 120 | (4 420) | 100% | 4 205 | - | | - | | | | Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation |
| Lucibel Asia (Chine HK) | KHKS | | | 50 | | | | | | | Chiffres de l'exercice 2017 Société en sommeil |
| Procédés Hallier | K€ 18 | 486 | 100% | 6 533 | 6 533 | (629) | - | 2 544 | 446 | | Chiffres de l'exercice 2024 |
| Lucibel Africa | KMAD 1 000 | (286) | 80% | 73 | - | 11 | - | 3 | (33) | | Chiffres de l'exercice 2021 Société en cours de liquidation |
| Lucibelle Paris | K€ 100 | 117 | 100% | 1 018 | - | | - | 1 709 | 703 | | Chiffres de l'exercice 2024 |
| 2 – Participations (10% à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | | | |
| SLMS | K€ 500 | (386) | 49,8% | 249 | - | 117 | - | 0 | (1) | | Chiffres de l'exercice 2024 Au 31 décembre 2024 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 117 |
| Lucibel Middle East | KAED 100 | (1 588) | 40% | 8 | - | 29 | - | 296 | 13 | | Chiffres de l'exercice 2021 |

(i) Y compris résultat de l'exercice / (ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers